

 Contact : Pascal KOEHLER Mail : cgt.cr.grandest@gmail.com Tél : 06 28 06 16 71	 Contact : Jacques CASTELLI Mail : fo.crgrandest@gmail.com Tél : 06 41 89 36 96	 Contact : Marie-Josée JEANRONT Mail : fsuter.acal@laposte.net Tél : 06 79 54 89 03	 Contact : Alain DESCHAZAUX Mail : unsa@grandest.fr Tél : 06 76 37 84 74
---	---	--	---

METZ, le 21 mai 2019

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève au nom des organisations syndicales :

CGT - FO - FSU - UNSA

Pour porter les revendications des agents contre :

- le projet d'augmentation du temps de travail,
- l'augmentation des charges de travail,
- les réductions d'effectifs programmées pour les lycées,
- la énième réorganisation des services administratifs menée en catimini sans concertation des organisations syndicales, aboutissant à la mobilité forcée avec des conséquences physiques et psychiques pour l'ensemble des agents, qu'ils soient basés en lycées ou sur les sites administratifs,

l'ensemble de nos organisations appellent dans l'unité à construire un processus d'action inscrit dans la durée, avec des temps forts de grève tout au long des mois de mai et juin 2019.

Le lien de la représentativité qui nous lie à nos collègues démontre que ceux-ci rejettent massivement « la stratégie en matière de ressources humaines » engagée depuis janvier 2018. Celle-ci annonce une volonté d'amélioration des conditions de travail et de bien-être des agents et « en même temps » la mise en place de dispositifs de dégradation des services publics. Enfin, les agents regrettent l'abandon du pacte social validé par votre exécutif et l'ancienne direction générale.

A l'inverse de ce qui nous a été proposé depuis le mois de janvier 2019, nous revendiquons :

- **Une modification du projet de temps de travail qui passera en séance plénière au mois de juin 2019 :**
 - avec la déduction de 2 journées de travail pour les personnels administratifs afin de prendre en compte *les sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001)*, précisément le cycle de travail journalier et la nature des missions liés à la loi Nôtre, la fusion des Régions et l'agrandissement significative du territoire,

- avec la déduction de 6 journées de travail pour les personnels des lycées pour prendre en compte *les sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001)*, précisément le cycle de travail annualisé et la nature des missions liées à la communauté éducative.
- **L'engagement de l'exécutif sur la non-réduction des effectifs avec à la clé :**
- une réflexion sur les moyens alloués pour les établissements scolaires en associant véritablement les organisations syndicales. Ce qui pourrait passer par une phase expérimentale sur un territoire,
 - une concertation des organisations syndicales sur l'organisation du travail des services administratifs en passant en revue : les organigrammes, les missions, les effectifs, les méthodes et les outils de travail.
- **Le maintien d'un processus de déprécarisation juste et équitable.**
- **L'arrêt des discriminations syndicales.**

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, nos organisations syndicales déposent **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mai 2019 ainsi que des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin 2019** pour l'ensemble des agents du Conseil Régional Grand Est et pour les salariés relevant de son champ d'intervention.

Conformément aux règles du dialogue social, nous sommes à votre disposition pour échanger sur nos revendications en la matière dans les 5 jours suivant le préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les organisations syndicales précitées,



Pascal KOEHLER

Copie à : Mme Delphine GOUGEON (Directrice des Ressources Humaines)